

Pauvres ? Exclus ? Invisibles ? Inaudibles ? Synthèse du séminaire de l'ONPES

Le mot de l'Observatoire

Le séminaire de l'ONPES sur l'invisibilité sociale, organisé entre novembre 2014 et janvier 2015, a succédé à une étude exploratoire confiée à FORS Recherche Sociale, dont le rapport a été rendu public en mai 2014*, et précède la diffusion de plusieurs études sur des aspects spécifiques de l'invisibilité sociale. L'ensemble de ces travaux servira de support au prochain rapport de l'ONPES, qui paraîtra en 2016. La présente *Lettre* se propose de rendre compte de manière synthétique des travaux menés dans le cadre du séminaire.

* Juliette Baronnet, Sarah Faucheux-Leroy, Pauline Kertudo, « Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique », Rapport à l'ONPES, FORS Recherche sociale, mai 2014.

Par son travail, l'ONPES a contribué à donner de la visibilité à une pauvreté qui touche plus de 8 millions de personnes. Si les outils utilisés par les statisticiens ne souffrent pas d'un manque de fiabilité dès lors qu'il s'agit de rendre compte d'une population prise dans sa globalité, une incertitude demeure lorsque la statistique se trouve confrontée à des populations dont le nombre est faible ou la répartition territoriale incertaine. La crainte de laisser de côté des populations est une préoccupation récurrente de l'ONPES. Cette crainte est amplifiée par des discours associatifs et médiatiques pour lesquels existeraient des pauvres que l'on ne connaîtrait pas, et d'autres dont la pauvreté serait si intense qu'elle constituerait un voile aux yeux de l'observateur. La connaissance objective de la pauvreté pourrait ainsi être obérée par l'invisibilité de populations et de formes de pauvreté.

L'invisibilité sociale, une nouvelle actualité

Cette idée d'invisibilité s'enracine dans les travaux de philosophes comme Hegel (1770-1831) pour qui « la conscience de soi ne parvient à la satis-

faction que dans une autre conscience de soi », Husserl (1859-1938), Merleau-Ponty (1908-1961) et surtout Paul Ricœur (1913-2005), dont les études¹ constituent une méthode d'analyse des modes de reconnaissance et une affirmation de l'importance de la reconnaissance de l'autre. Ces auteurs, tout comme Emmanuel Lévinas, conceptualisent la reconnaissance de l'autre tant dans les interactions sociales que dans une démarche clinique qui inspirera les psychanalystes et, ultérieurement, les recherches sur le « care »².

Lorsque Giacomo Todeschini publie son ouvrage, *Au pays des sans-nom. Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*³, il s'intéresse surtout à la façon dont l'Église au Moyen Âge organise les hiérarchies sociales qui font que des personnes classées comme « infâmes », « avares », ou « inutiles » se retrouvent à

¹ Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004.

² Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009.

³ Giacomo Todeschini, *Au pays des sans-nom. Gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen-âge à l'époque moderne*, Lagrasse, Editions Verdier, 2015, 400 p.

l'écart. En 2003, André Gueslin publiait *Les gens de rien*⁴ sur la grande pauvreté au XX^e siècle. Les titres des deux ouvrages sont voisins mais les périodes diffèrent. Dans les deux cas, il s'agit de traiter de la manière dont les sociétés organisent la stigmatisation et l'invisibilisation d'une part de leurs membres.

Ce thème de l'invisibilité a trouvé une actualité avec la publication par Pierre Bourdieu de *La misère du monde*⁵. Le sociologue et son équipe y multipliaient les entretiens avec des personnes qui décrivaient leur souffrance d'être « en dehors » ou « à côté ». En dépit de son importance, cette approche des phénomènes de pauvreté est restée minoritaire. On en retrouve néanmoins des suites dans les travaux de Maryse Marpsat sur les personnes sans-domicile⁶, de Stéphanie Rubi sur les jeunes⁷, ou de Serge Paugam lorsqu'il cherche à reconstruire l'image de la précarité au travail⁸. La recherche récente de Serge Paugam et de Camila Giorgetti sur la visibilité des pauvres dans un espace public⁹ fournit un prolongement particulièrement original à ces travaux. Dans le même esprit, Céline Braconnier et Nonna Mayer viennent de publier les résultats d'une recherche sur l'invisibilité dans la vie politique¹⁰.

Hubert Faes rappelait, lors du séminaire, les acquis du colloque international sur l'invisibilité sociale à l'Institut catholique¹¹.

L'invisibilité a également fait l'objet de travaux associatifs. Lorsque le Secours catholique publie son rapport annuel, il éclaire, en s'appuyant sur les témoignages de ses adhérents, des situations jusqu'alors peu identifiées. De même, lorsque ATD collationne les témoignages de personnes pauvres, l'association constitue un formidable réservoir de connaissances de la diversité des situations et des personnes. Il arrive aussi que des journalistes approfondissent des situations jusqu'alors restées invisibles. C'est le cas de Florence Aubenas décrivant la précarité des femmes affectées au nettoyage des car-ferries du parcours transmanche¹² ou d'Elsa Fayner dans *Et pourtant je me suis levée tôt*¹³.

4 André Gueslin, *Les gens de rien*, Paris, Fayard, 2004.

5 Pierre Bourdieu (sous la direction de), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, 949 p.

6 Par exemple, voir Maryse Marpsat, Albert Vanderburg, *Le monde d'Albert la Panthère, cybernauta et sans-domicile à Honolulu*, Paris, Ed. Bréal, 2004, 351 p.

7 Stéphanie Rubi, « *Les crapuleuses, ces adolescentes déviantes* », Paris, PUF, mai 2005, 207 p.

8 Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 2000, 428 p.

9 Serge Paugam et Camila Giorgetti, *Des pauvres à la bibliothèque*, Paris, PUF, 2013.

10 Céline Braconnier, Nonna Mayer (sous la direction de), *Les inaudibles*, Presses de Sciences Po, 2015.

11 Hubert Faes (dir.), *L'invisibilité sociale, approche critique et anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 2013.

12 Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham*, Paris, Ed. de l'Olivier, 2010.

13 Elsa Fayner, *Et pourtant je me suis levée tôt*, Ed. du Panama, 2008.

L'invisibilité sociale : un déni de reconnaissance individuel et collectif

Hors la loi, incarcérés, cachés, voilés, retraités, disqualifiés, relégués, déclassés, sans-papiers, nomades, perdus de vue, radiés et bien d'autres encore. Comme l'a rappelé Michel Chauvière, les mots ne manquent pas pour désigner ceux envers lesquels nous souhaitons marquer notre indifférence ou notre désapprobation en les mettant hors de notre regard.

À la suite d'Axel Honneth, Louis Carré considère l'invisibilité sociale comme un phénomène de non-reconnaissance, un déni de reconnaissance ou une méconnaissance. À ce titre, il renvoie aux travaux de Guillaume Le Blanc pour qui « reconnaître une vie, c'est lui donner crédit, lui conférer une valeur et ainsi la rendre visible. Inversement, une vie invisible est à ce point méconnue que toute valeur lui est ôtée et qu'elle ne compte alors plus ». De l'absence de reconnaissance au mépris, le chemin se franchit rapidement¹⁴.

Axel Honneth opère en effet une distinction entre la connaissance et la reconnaissance. Connaître un individu, c'est le percevoir en tant qu'individu dans un espace, mais le fait de connaître ne signifie pas reconnaître. L'invisibilité sociale désigne ces moments où l'on refuse ostensiblement de confirmer une personne ou un groupe de personnes dans leur valeur sociale. La reconnaissance passe par une série de médiums, s'exprimant par des gestes et des comportements qui renvoient à ce que l'auteur appelle une « méta-action » : confirmer un individu dans sa valeur sociale, en lui montrant qu'on l'a reconnu, en lui serrant la main, le saluant, l'embrassant... Les individus en interactions peuvent alors s'attendre à une forme de bienveillance, sinon de reconnaissance mutuelle.

Pour, Julia Catarina De Sa Pinto Tomas, l'invisibilité sociale a pour caractéristique le déni de l'autre et constitue un concept pertinent pour désigner les trous noirs de la société. En revanche, si ces réalités secrètes inspirent un mal imaginaire et de l'effroi, elles peuvent également fasciner. Le prisme du regard social sur des populations dérangeantes déforme l'image perçue de façon à les rendre opaques, voire insignifiantes.

Le rapport à l'autre constitue le fondement même de l'invisibilité sociale mais, comme l'a indiqué Hubert FAES, les relations directes entre individus ne font pas une société. La clé du problème de l'invisibilité sociale ne peut être réduite à la seule question de l'interaction entre les individus.

14 Axel Honneth, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, la Découverte, 2006, 360 p. et Guillaume Le Blanc, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF, 2009.

Nicolas Duvoux a rappelé dans son intervention que les sciences sociales s'accordent sur le fait que les populations peu dotées en ressources monétaires, et dont l'accès au marché du travail est peu stable, souffrent d'un déficit de visibilité dans l'espace public.

Les travaux de sciences sociales, qu'il s'agisse de ceux de Stéphane Beaud¹⁵ ou de la réflexion menée par Pierre Rosanvallon dans son manifeste, *Le Parlement des invisibles*¹⁶, s'articulent autour du diagnostic de l'invisibilité des publics placés dans une position de subalternes. Pour Pierre Bourdieu, l'invisibilité sociale est un effet de la domination. L'espace social est un espace clivé, divisé entre dominants et dominés. Dans la conception la plus large, l'invisibilité concerne tous ceux que les dominants estiment ne pas relever d'une vie normale et accomplie.

S'inscrivant dans cette perspective, Louis Carré a proposé deux hypothèses pour l'émergence de la notion d'invisibilité. La première trouve son origine dans les écrits de Nancy Fraser¹⁷ pour qui la focale de la justice sociale s'est déplacée des enjeux portant sur la redistribution des biens économiques à la question de la reconnaissance, et plus particulièrement de la reconnaissance des identités minoritaires, sexuelles ou culturelles. Ce déplacement coïncide avec l'émergence des « nouveaux mouvements sociaux » dans les années 1970 et 1980.

L'invisibilité des sans : sans-logement, sans-papiers, sans-travail...

Cette approche de l'invisibilité n'est pas éloignée – seconde hypothèse – de la façon dont émerge l'invisibilité sociale sur le continent européen, à partir de ce que Robert Castel appelait « la nouvelle question sociale », et en constitue probablement l'une des formes les plus contemporaines. Chaque période de mutations économiques et sociales recompose nos sociétés affectant de façons différentes les segments de population. Ceux qui restent à l'écart ou sont écartés deviennent des oubliés avant d'être invisibles. Les transformations de l'agriculture et de l'artisanat en France ont laissé de côté des franges de la population, presque soudainement devenues invisibles. La crise ouverte en 2008 génère elle aussi ses cohortes d'oubliés. La question sociale décrite

par Castel et portant sur les années 1970-1990 est une réplique nouvelle de ces transformations. Les sans-logement, les sans-papiers, les sans-voix et les sans-travail désignent un manque comme base d'un mouvement politique. Depuis les années 1990, nous sommes passés d'individus rendus invisibles par des parcours de vie accidentés à des individus faisant groupe à partir de ce qui n'est pas. L'injustice la plus profonde serait de n'être pas vu, de n'être pas considéré et de ne pouvoir exprimer ses « capacités » au sens où Amartya Sen utilise ce terme.

Quatre formes d'invisibilité sont ressorties des travaux du séminaire de l'ONPES :

- La première concerne l'espace public politique, où les personnes peuvent apparaître et se manifester individuellement par la parole ou l'action. Dans l'État moderne, la représentation médiatise la visibilité des individus dans l'espace public. L'invisibilité citoyenne concerne ceux qui se tiennent en marge, s'abstiennent de voter, ne sont pas inscrits sur les listes électorales, n'interviennent dans aucun parti politique, ni ne tentent de contourner le système de la représentation en revenant à l'action directe. Être invisible, c'est être en dehors ou à côté de la citoyenneté.
- L'invisibilité juridique se situe à l'interface entre l'espace public politique et l'espace social. Est visible juridiquement celui qui possède des droits, les utilise et se les voit reconnaître. On peut se demander si le fait de posséder des droits n'est pas équivalent au fait de disposer d'une place dans l'espace social et dans l'espace politique. Au-delà des droits politiques, les droits sociaux donnent aux individus une visibilité sociale, même si les individus ne s'en saisissent pas.
- L'espace public social est un espace où les individus doivent pouvoir se manifester activement. Hannah Arendt a fortement critiqué le développement moderne du social. Elle n'en a pas moins reconnu qu'il existait, pour les activités de production et d'échange, au-delà du pur et simple travail pour entretenir la vie et satisfaire les besoins, un espace social et public, un espace social de communication. C'est l'espace d'une organisation de la production pour le marché, des entreprises, des marchés et des échanges. C'est également l'espace de l'activité scientifique et technique. Enfin, c'est l'espace de la production culturelle et artistique. Dans cet espace, les individus sont aussi appelés à apparaître, à se manifester. Être visible, c'est être actif dans la société et s'y manifester par des talents et des compétences. Les invisibles sont ceux qui sont privés de la possibilité de faire valoir leurs talents et leurs compétences.
- L'espace social est également un espace culturel où les individus entendent se manifester dans leur identité culturelle ou religieuse. Le problème identitaire a fortement contribué à mettre en avant la question de l'invisibilité sociale. Car celle-ci n'est

¹⁵ Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lindgaard, *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006, 640 p.

¹⁶ <http://raconterlavie.fr/collection/le-parlement-des-invisibles/#.VI7N2IKiAcA>

¹⁷ Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? : Reconnaissance et redistribution*, trad. d'Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte, 2005, rééd. 2011, et *Domination et émancipation. Pour un renouveau de la critique sociale*, dialogue avec Luc Boltanski, présenté par Philippe Corcuff, Lyon, Presses universitaires de Lyon, collection « Grands débats : Mode d'emploi », 2014.

pas seulement l'invisibilité des pauvres et des exclus, elle renvoie également aux inscriptions et croyances culturelles ou religieuses des personnes.

Politiques publiques, statistiques, travail social, médias : les opérateurs de la construction de l'invisibilité sociale

Politiques publiques

Roms, étrangers, veuves d'artisans, familles monoparentales, jeunes, handicapés, jeunes de banlieues, etc., les politiques publiques, par la façon dont elles désignent ou s'adressent à des publics particuliers, structurent des catégories. Elles rendent visibles certains publics et invisibles d'autres. Il arrive aussi que l'invisibilité de certaines populations soit explicitement construite, c'est le cas par exemple des déboutés du droit d'asile. Ces populations sont mises en situation d'illégalité sans toutefois courir de risques à rester sur le territoire.

La question de l'invisibilité sociale interroge les limites de l'État providence. Le remède à l'invisibilité sociale implique une action sur l'espace social et pas seulement une intervention politique. Le travail visant à réduire l'invisibilité sociale est donc essentiellement clinique car il consiste à observer des situations singulières et à accompagner les victimes d'invisibilité jusqu'à ce qu'elles aient retrouvé le lieu où elles pourront à nouveau être actives et prendre la parole.

Statistiques

Les statistiques contribuent, à leur manière, à la production de la visibilité. Lorsque les catégories définies politiquement ont été inscrites dans les processus administratifs, ces populations deviennent des objets consistants. À l'inverse, les populations qui n'y sont pas sont beaucoup moins identifiées. Certains mouvements sociaux ont même revendiqué une existence statistique pour pouvoir exister socialement. Emmanuel Didier et Isabelle Bruno montraient dans *Statactivism*¹⁸, que les mobilisations en ce sens étaient liées à la capacité de faire progresser les dossiers sociaux. L'idée que certaines revendications passent par une demande d'identification dans des statistiques est inhabituelle. Or, nous en saisissons bien l'enjeu : le fait de ne pas être comptabilisé dans ces statistiques fait disparaître des dispositifs ou ne donne tout du moins pas la même légitimité pour y accéder. Les statistiques produisent donc une visibilité mais également une légitimité à exister dans le monde social.

¹⁸ Isabelle Bruno, Emmanuel Didier, Julien Prévieux, *Statactivism, comment lutter avec des nombres*, Paris, La Découverte, 2014.

Le refus politique de constituer des catégories d'action publique peut conduire à ce que des populations soient à la fois visibles sur le plan médiatique, mais non répertoriées dans les statistiques. C'est le cas, par exemple, des Roms, présents dans le débat public mais qui ne sont pas recensés dans des statistiques. Le débat ancien sur les statistiques ethniques est traversé par deux enjeux contradictoires. Il est possible de chercher à apporter une visibilité sur des situations, des mécanismes, voire à construire des politiques en direction des populations confrontées aux discriminations fondées sur l'origine. Il est également possible d'éviter la visibilité à travers la statistique pour préserver une certaine forme d'invisibilité sociale, étant entendu que les critères d'origine sont considérés comme étant inopérants ou du moins indésirables dans la conception des politiques sociales ou des rapports sociaux.

Enfin, la raison de l'invisibilité statistique peut être technique. Les publics en situation de marginalité sont, par définition, marginaux et volatils. Le manque d'intérêt politique peut, enfin, conduire à ce que des données relatives à des groupes extrêmement visibles soient inexploitées.

Travail social

Marcel Jaeger a invité à s'interroger sur quatre mécanismes favorisant la production d'invisibilité dans le travail social. Le premier relève des cultures professionnelles. Dans un contexte politique de ciblage, les cultures professionnelles se sont enkystées dans un périmètre restreint, alors que l'introduction de la notion d'intervention sociale aurait dû impliquer un élargissement. La pauvreté est jugée périphérique du point de vue des pratiques. La conséquence est que de nombreux travailleurs sociaux ressentent un sentiment de débordement face aux nouvelles catégories cliniques qu'ils n'arrivent pas à repérer.

Le deuxième mécanisme est l'idéologisation. Le secteur fait référence à des logiques identifiées de manière répétitive et valorise un héritage culturel qui distingue le latent de l'explicite, le non-visible n'étant qu'un moment dans la visibilité en gestation. La thématique du contrôle social de la déviance qui revient en force actuellement conduit les travailleurs sociaux à s'interroger sur la part qui leur revient dans la « visibilisation » de certains publics et les risques que représente cette mise en lumière

Le troisième mécanisme est celui d'un repli sur une identité professionnelle. Le travail social est en position défensive à l'égard de l'évaluation et du rapport à la loi. Il connaît un problème d'appropriation des politiques publiques et de partage des informations. Une trop grande visibilité des populations est vécue parfois comme une atteinte à ces mêmes populations.

Le quatrième mécanisme de production de l'invisibilité est lié au déficit de formation et de recherche dans le champ du travail social. La formation reste

très axée sur l'acquisition de référentiels prédéterminés et la recherche, lorsqu'elle existe, a davantage comme objet les travailleurs sociaux eux-mêmes que les publics auxquels ils s'adressent.

Les glissements de représentations

Au fil des années de croissance lente et de crise, les représentations des populations ont évolué. Anne Joubert notait, lors du séminaire, que les maires d'arrondissement de Paris reçoivent des courriers de citoyens et riverains s'interrogeant, soit sur l'absence d'action des pouvoirs publics en faveur des personnes sans abri ou au contraire, se plaignant du caractère insupportable de leur présence. Ces deux demandes sont paradoxales, d'autant plus qu'elles peuvent émaner des mêmes personnes. Il est toutefois très inquiétant de constater qu'il y a cinq ans, les alertes sur un mode compassionnel représentaient environ 70 %, tandis que les demandes d'intervention de la police étaient de l'ordre de 30 %. Aujourd'hui, les deux types de demandes se partagent pour moitié, et les élus craignent que le rapport s'inverse. Si les élus et les professionnels sont bien conscients des duretés de la crise économique et du repli sur soi, ils notent aussi que les réactions de défiance concernent également d'autres publics invisibles et/ou trop visibles : personnes prostituées, migrants, commerces dits « ethniques ».

Invisibilité, pauvreté et souffrance

De nombreux travaux établissent un lien entre invisibilité et souffrance qui apparaît au cours d'un jeu de miroirs compliqué : l'invisible n'est pas vu par les autres, puis commence à se voir lui-même au travers de l'absence de regard des autres, ce qui est source de souffrance. En outre, dans la mesure où l'autre ne voit pas l'invisible mais doit le désigner, il lui applique une image identitaire stigmatisante qui masque la personne réelle et génère de la souffrance.

Si l'invisibilité ajoute de la souffrance à la pauvreté, les notions d'invisibilité, d'exclusion et de pauvreté ne se recourent pas entièrement. Nicolas Duvoux considère comme problématique le fait de regrouper dans un même ensemble qu'est l'invisibilité des populations qui, bien que modestes, n'en sont pas moins différentes de par leurs caractéristiques ou leur traitement institutionnel. Ainsi, convient-il pour

lui de distinguer au moins deux sous-ensembles de cette catégorie de l'invisibilité sociale. D'une part, des populations en situation de pauvreté et prises en charge par les politiques publiques et les catégories populaires qui, sur le marché du travail, se voient attribuer des positions d'exécutant. Ces dernières ne sont pas pour autant démunies car, à la différence des populations identifiées et prises en charge en raison de leur pauvreté, elles ne sont pas totalement dépourvues de ressources, que ce soit en termes économiques, sociaux ou d'ouverture culturelle.

Ces catégories populaires, occupant des positions subalternes mais ne pouvant prétendre à une prise en charge par la collectivité au titre de la pauvreté, partagent un sentiment de très grande invisibilité et ressentent une forme d'abandon. Ce hiatus est propre à toutes les sociétés qui ont créé des protections sociales résiduelles ou ciblées. Les populations qu'elles font disparaître sont celles situées juste au-dessus des seuils d'éligibilité. C'est dans cet espace intermédiaire que se logent les déficits de visibilité sociale les plus criants.

Cependant, l'invisibilité n'est pas que subie, elle peut constituer une stratégie mise en œuvre par les personnes pauvres pour échapper à la disqualification sociale. Devenir invisible peut être un projet de résistance face aux atteintes des autres. Celui qui n'est pas vu ne peut être rejeté. Inversement, le projet de résistance peut conduire à se mettre en avant et à trop s'exposer.

De l'autre côté, l'invisibilité peut constituer un mode de régulation de la pauvreté. Il s'agit alors de rendre les pauvres invisibles. Les politiques urbaines notamment visent à « nettoyer » l'espace public, en évitant que les pauvres ne l'occupent trop massivement pour ne pas déranger le reste de la population. La rénovation urbaine a pu conduire à repousser les pauvres toujours plus loin en périphérie, et la politique de mixité sociale passe en réalité par l'expulsion plus ou moins directe et négociée de catégories que l'on ne souhaite plus voir dans les espaces rénovés.

Michel Legros

Membre du Conseil de l'ONPES



Responsable de la publication :
Didier Gelot, secrétaire général de l'Onpes

Secrétariat de rédaction :
Nadine Gautier

Mise en page :
SCEI

www.onpes.gouv.fr

ISSN : 2426-2773